

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2024**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 22

Présents : 16

Votants : 19

Intitulé du rapport : <b>7-1- Débat d'orientation budgétaire exercice 2024 – Vote du conseil municipal constatant le débat</b>	Thème : <b>Finances Locales</b>
Type : <b>Délibération</b>	Référence : <b>D2024-032</b>

L'an deux mille vingt quatre, le 6 mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, maire de La Tremblade.

Date de convocation du conseil municipal : 29 février 2024

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, MATET Nicolas, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, PRUNEAU Roselyne, ROLLAND Anne-Marie, COUTURIER Linda, GUILHEM Nelly, DIERES-MONPLAISIR Bernard, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, ALBAN Lionel VOLLET Danielle, THIZON Guillaume formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 22 membres.

Absents ayant donné pouvoir : DUREL Jacques à OSTA AMIGO Laurence, LAMONERIE GUILLON Françoise à CHAILLÉ Bernadette, Odette BEGENT à VOLLET-CHAMBOULAN Christine.

Absents excusés : LANDREAU Fabrice, GIRAUD Amandine, CHAUVIN Loïc

Secrétaire de séance : Thierry PROUST

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation en matière de finances locales ;

Considérant le rapport d'orientation budgétaire remis aux conseillers municipaux ;

Considérant les échanges ayant lieu entre les élus municipaux au sujet de la politique budgétaire de la commune ;

Sur proposition de madame le maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 19 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**, décide de :

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2024**

FEUILLET N°

- Constater qu'au cours de la présente séance les élus municipaux ont effectivement été informés des finances communales sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire figurant en annexe ;
- Constater qu'un débat d'orientation budgétaire a été organisé ce jour en séance du conseil municipal.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 6 mars 2024

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 20240306-- D2024-032-- DE	
Accusé de Réception Préfecture	
Reçu le : 11/03/2024	
Document certifié conforme	- Affiché le 11-03-2024
Le DGS, Frédéric YVANES,	



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature